



Montreuil, le 5 décembre 2012

AV/VG/PR  
SG/12-66

Monsieur Jean-Marc AYRAULT  
Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 Paris

Monsieur Le Premier Ministre,

Les salariés en inactivité de service ou retraités des Industries Électriques et Gazières, du régime minier et ceux issus des secteurs de l'Énergie Atomique expriment de vives inquiétudes à l'égard des premiers mois d'exercice de votre gouvernement.

Les retraités ne voient, dans les premières décisions du gouvernement, aucune réponse à leurs préoccupations et aucune perspective d'amélioration de leur condition de vie.

Au contraire, un rapport de la Cour des Comptes incendiaire et provocateur laisse croire que les retraités disposeraient de certains privilèges comparés aux salariés. Les chiffres montrent qu'une grande majorité de retraités ne sont pas des nantis.

Un coup de pouce sur la revalorisation des pensions, sur le relèvement des minimums de pension s'impose. Nous regrettons de ne pas avoir une réflexion sur les dispositifs mis en œuvre par le gouvernement précédent en matière de santé, comme les franchises médicales, la taxation des mutuelles, le déremboursement des médicaments ou de certains actes médicaux.

Au contraire, en matière de protection sociale, les retraités vont se voir imposer un prélèvement supplémentaire de 0,3 % destiné à la perte d'autonomie. A cela, s'ajoute la suppression de la demi-part fiscale pour les veuves ou veufs.

En fait, les retraités payent par avance un dispositif dont ils ignorent encore les grands principes.

Les retraités de notre Fédération, au travers de ses branches, constatent une faible analyse des problèmes soulevés, de la part des ministères assurant la tutelle.

Dans la branche Mines, la consolidation du régime de santé et de la protection sociale mériterait un engagement clair du gouvernement visant à garantir sa pérennité, c'est le moins que l'on puisse faire au regard d'un secteur qui a constitué un pilier historique de notre industrie et vis-à-vis des conditions de travail pénibles auxquelles ont été exposés les mineurs durant leur carrière.

Dans les Industries Électriques et Gazières, les retraités sont désormais considérés comme des « persona non grata » par les employeurs des entreprises qui pourtant avaient su faire appel à eux et à leur savoir-faire lors de la tempête de 1999.

Refus du moindre financement de leur protection sociale, rupture du lien social, suppression de certains avantages, exclusion totale de l'entreprise, les retraités des industries électriques et gazières ne disposent plus que des structures sociales comme seul point d'ancrage au secteur d'un service public qu'ils ont servi durant 30 à 40 années.

Ce ne sont pas les effets de la crise qui peuvent servir d'alibi à une telle évolution, dès lors où les principales entreprises, comme EDF ou GDF SUEZ, sont, depuis plusieurs années, en tête du palmarès des entreprises dégageant le plus de profit et versant le plus de dividendes à ses « actionnaires ».

Ces entreprises relevant en grande partie des prérogatives de l'État, nous estimons que le gouvernement actuel a un rôle à jouer pour contribuer à la restauration d'un dialogue social qui intègre les retraités.

De même, sur deux points, comme le financement des activités sociales (le 1 %) et celui de la protection sociale, les retraités attendent une prompte et vigoureuse intervention du gouvernement pour mettre un terme à la volonté de pourrissement affichée par les employeurs de la branche des IEG.

Les 150 000 retraités des IEG qui, en grande proportion, ont créé les conditions des changements politiques en mai dernier ne comprendraient pas que ce gouvernement qu'ils ont espéré, soit le premier, depuis 1946, à faire preuve de complaisance à l'égard des employeurs de la branche des IEG qui comptent s'appuyer sur la lettre de cadrage de Jean-Louis BORLOO pour faire exploser les modes actuels de financement des activités sociales et détruire ce qui a été édifié depuis plusieurs décennies, sachant que l'hypothèse d'un mode de financement sur la masse salariale exclurait de fait les retraités.

On imagine mal que votre gouvernement n'intervienne pas dans ce dossier qui est lourd de conséquences pour le tourisme social, pour l'emploi, le développement et le tissu économique de plusieurs dizaines de petites localités, et bien sûr pour les 500 000 bénéficiaires de ces activités sociales.

Nous attirons votre extrême vigilance sur ce dossier, ainsi que sur celui de la protection mutualiste, dès lors où les réserves actuelles dégagées par la CAMIEG ouvrent la possibilité d'une amélioration, à coût nul, des niveaux de couverture santé et maladie.

Depuis les rencontres avec le Ministère en charge de ce dossier début octobre, nous n'avons aucune échéance annoncée pour la tenue d'une première table ronde avec les employeurs, la tutelle et les organisations syndicales.

Enfin, nous renouvelons à votre niveau notre totale réprobation à propos du basculement du mode de règlement des pensions vers la mensualisation, comme l'avait prévu le précédent gouvernement.

Avec nos collègues cheminots, confrontés aux mêmes menaces, nous n'avons pas manqué dernièrement d'interpeller les élus et les pouvoirs publics sur ce sujet.

Vous noterez qu'aucune compensation n'a été imposée aux employeurs et que ces modifications profondes n'impactent que les pensionnés. Nous exigeons le maintien du paiement des pensions par trimestre avec la mise en place d'un fonds de roulement évitant une trop forte dépendance de la CNIEG vis à vis d'un secteur bancaire en proie à la crise financière.

Depuis plusieurs années, nous avons interpellé, à plusieurs reprises, les représentants gouvernementaux sur l'octroi de la campagne double pour les anciens combattants d'A.F.N., ce qui doit se traduire par l'abrogation du décret de juillet 2010 qui fixe des conditions bien trop restrictives excluant la quasi-totalité des intéressés de toute ouverture de droits à majoration. Sur ce sujet, hautement symbolique, le gouvernement doit prendre une initiative d'autant que le parlement fin 2011, de façon quasi unanime, avait trouvé une formule qui malheureusement a été "retoquée" par le Conseil Constitutionnel.

Nous vous adressons cette lettre qui fera l'objet d'une large diffusion de la part de notre presse syndicale vers les 300 000 retraités et pensionnés concernés par les sujets évoqués.

Dans la même période, des délégations ont été organisées auprès des parlementaires de la nouvelle majorité afin qu'ils interviennent dans le cadre de leurs prérogatives pour que s'ouvrent de réelles discussions ou négociations sur ces thèmes.

Nous vous sollicitons pour que vous apportiez des solutions appropriées et des perspectives d'amélioration qu'attendent légitimement les retraités du nouveau gouvernement.

Dans l'attente de votre réponse et restant à votre disposition.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre très haute considération.

La Secrétaire Générale  
Virginie GENSEL-IMBRECHT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gensel', with a large, stylized flourish extending from the bottom left.